



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

CONCOURS INTERNE ET EXTERNE DE PSYCHOLOGUES DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2024

RAPPORT DU JURY

Par

Véronique CHALUT-NATAL,

*Adjointe au sous-directeur des politiques statutaire et salariale ministérielles et de la gestion RH de
l'administration centrale, service des ressources, secrétariat général du ministère de la justice.*

Introduction

Ce rapport est l'occasion de remercier le bureau de l'attractivité, du recrutement et de la fidélisation pour la qualité de l'organisation de ce concours, qu'il s'agisse des modalités pratiques ou des échanges intervenus en amont et pendant les épreuves.

Je remercie également l'ensemble des membres du jury pour leur professionnalisme, leur présence active et leur participation dynamique et conviviale lors de cette semaine d'épreuves.

I. Observations d'ordre général

Les auditions se sont déroulées du lundi 17 au jeudi 20 juin. Les conditions d'accueil étaient optimales pour les membres du jury comme pour les candidats.

Sur cette session, 137 inscriptions ont été jugées recevables. Ce nombre, assez faible, peut s'expliquer du fait de la période retenue pour les auditions, les étudiants n'ayant pas encore validé leur diplôme. A cet égard, il convient de préciser que la condition de diplôme s'apprécie à la date de nomination. Aussi, les étudiants en cours de master 2 peuvent-ils s'inscrire et passer les épreuves du concours, même s'ils n'ont pas encore leurs résultats. S'ils réussissent les épreuves du concours, ils pourront être nommés sous réserve de la production d'une attestation de validation de leur diplôme.

Sur les 137 inscrits, 100 candidats se sont présentés, dont 81 candidats externes et 19 candidats internes, ce qui conduit à un taux de présence global approchant 73%.

1. Taux de présence

TAUX DE PRESENCE	Concours externe	Concours interne	Total
Inscriptions recevables	109	28	137
Candidats présents	81	19	100
Candidats absents	28	9	37
Taux de présence	74,31%	67,86%	72,99%

Quelques désistements le jour de l'épreuve sont à déplorer, mais dans des proportions assez marginales.

2. Echelle des notes

L'échelle des notes est moins étendue pour les candidats du concours internes, mais les notes des candidats du concours externes montent plus haut. Cette année, le jury a positionné la note d'admission à 12 pour le concours externe et à 12,75 pour le concours interne. Ce choix tient à la volonté de donner à ce concours une dimension fortement qualitative, compte tenu des missions dévolues aux psychologues et des publics pris en charge.

RESULTATS	Note la plus haute	Note la plus basse	Seuil d'admission
Candidats internes	16,9	6,5	12,75
Candidats externes	18,9	2	12

3. Age des lauréats

60% des lauréats se situent dans la tranche d'âge de 26 à 39 ans. Cette proportion est à relier au nombre de candidats contractuels au sein du ministère de la justice qui se présentent au concours.

AGE	18-25	26-39	40-49	50+
Lauréats externes	14	29	3	1
Lauréats internes	0	5	3	1

4. Répartition des postes et affectations des lauréats

Au total, 77 postes ont été proposés aux lauréats, dont 51 aux lauréats du concours externes et 26 aux lauréats du concours interne. La plupart des postes sont ouverts au sein des services de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Le concours a permis de pourvoir 56 postes, dont 47 par des lauréats du concours externes. Il convient de préciser que la plupart des lauréats, quel que soit le concours, étaient en contrat au sein du ministère de la justice.

POSTES	Concours externe	Concours interne
	Postes proposés	
DAP	9	9
DSJ	6	3
PJJ	36	14
Total	51	26
Origines des lauréats sur postes pourvus		
DAP	13	5
DSJ	1	0
PJJ	20	2
Hors ministère justice	13	2
Total	47	9

A l'issue de la séance d'affectation, 46 postes ont été pourvus et 10 candidats se sont désistés. Les postes se répartissent sur l'ensemble du territoire, y compris en Outre-mer (Guadeloupe).

AFFECTATIONS	DAP	DSJ	PJJ	TOTAL
Auvergne Rhône Alpes	2	0	3	5
Bourgogne franche comté	1	0	1	2
Centre val de Loire	1	1	1	3
Grand Est	0	0	2	2
Guadeloupe	0	0	1	1
Hauts de France	3	0	3	6
Ile de France	2	2	6	10
Ille et Vilaine	2	0	0	2
Normandie	0	0	2	2
Nouvelle Aquitaine	2	0	2	4
Occitanie	0	0	1	1
Pays de la loire	1	0	0	1
PACA	1	0	6	7
Total	15	3	28	46

II. Jury et sous-commissions

Le jury était composé de 6 sous-commissions réunissant 3 personnes.

Une attention particulière a été portée à la composition du jury et des sous-commissions. Ainsi, chaque sous-commission comptait 3 personnes, dont 2 psychologues, l'un de l'administration pénitentiaire, l'autre de la protection judiciaire de la jeunesse. Le troisième membre appartenait à un corps administratif ou de direction et permettait d'assurer la représentation du secrétariat général ou de la direction des services judiciaires.

Ce choix d'organisation a permis à chaque sous-commission de mener les auditions autour de domaines très variés et d'investiguer les différents champs et modes d'intervention, quels que soient le profil, la formation et le parcours des candidats.

Le jury s'est réuni chaque matin pour anticiper toute difficulté éventuelle et chaque soir pour faire le point sur les auditions de la journée et procéder à une harmonisation quotidienne. Cette régulation a favorisé l'homogénéité des évaluations et a facilité l'harmonisation finale des notes.

III. Observations sur les prestations des candidats

A. Sur la forme :

D'une manière générale, les candidats ont bien respecté le temps de présentation de 5 minutes pour le concours externe ou de 10 minutes pour le concours interne. La structuration des exposés est jugée assez claire et pertinente par les membres du jury.

B. Sur le fond :

1. Remarques générales :

Certains dossiers RAEP se sont distingués par leur qualité et ont permis d'enrichir les échanges.

Le niveau des candidats est apparu hétérogène sur plusieurs plans : connaissance de l'organisation du ministère de la justice, compétences cliniques, motivation, positionnement du psychologue dans l'institution. Il convient de souligner que les candidats déjà en poste au sein du ministère avaient souvent une connaissance approximative de l'organisation du ministère, quand des candidats externes démontraient une préparation attentive et une meilleure connaissance des différentes directions et de leurs articulations.

Il est à noter que les spécificités de la fonction publique, de l'environnement professionnel et des fonctions du psychologue au sein des directions à réseau et du secrétariat général sont assez mal connues par une part importante des candidats, y compris internes, ce qui interroge sur l'ouverture et sur la prise en compte de l'environnement professionnel dans la pratique.

Enfin, il est important de rappeler que les psychologues du ministère de la justice interviennent auprès de publics mineurs et majeurs, et non uniquement auprès de mineurs, comme semblaient le penser certains candidats.

2. Connaissances cliniques :

Concernant les compétences cliniques, le jury a pu noter parfois un déficit de connaissances théoriques en matière de psychopathologie. Les réponses ont pu apparaître insuffisantes ou superficielles, laissant supposer une idée approximative, voire erronée, des problématiques liées à la violence, au passage à l'acte ou encore au traumatisme. Le jury tient à souligner l'importance de ces connaissances, qui sont indispensables pour poser un diagnostic et mener un travail d'orientation vers le soin. Ainsi, dans certains cas, le jury a trouvé difficile d'obtenir des éléments précis et concrets sur la clinique développée par certains candidats. Il est important que les propos soient illustrés par des exemples tirés de l'expérience des candidats ; cela permet de rendre les échanges plus concrets.

Lorsque le jury pose des questions autour de sujets de société, tels que le harcèlement, les rixes, la radicalisation, les violences sexuelles, certains candidats apparaissent déconcertés et parviennent difficilement à répondre. Ce type de question est pourtant fréquent et permet au jury de mesurer les capacités de réflexion et d'élaboration des candidats.

3. Positionnement du psychologue au sein de l'institution

Certains candidats peinent à percevoir les enjeux du positionnement du psychologue, même lorsqu'ils ont acquis une première expérience au sein du ministère de la justice. Les réponses sont en effet souvent apparues consensuelles, conformistes, voire simplistes (ex : « il est important de créer un lien de confiance avec les personnes »). Si le jury n'attend pas un avis expérimenté, il recherche, de la part du candidat, une démarche qui traduit une prise de recul et un cheminement intellectuel qui vienne rendre compte d'une pratique de psychologue en devenir. De ce point de vue, quelques candidats ont pu faire preuve d'un positionnement réfléchi, constructif et même innovant.

Le jury note que la notion « d'aide contrainte » suscite peu d'interrogations de la part du candidat, alors qu'elle mériterait une attention particulière.

IV. Conseils aux candidats

A. Pour la préparation

A titre liminaire, les membres du jury ont pu remarquer des niveaux de préparation très inégaux entre les candidats, avec un impact direct sur le résultat. Ce rapport est donc l'occasion de rappeler que la préparation est essentielle à la réussite d'un concours, même pour les candidats internes ou déjà en poste.

Les dossiers RAEP, s'ils ne sont pas obligatoires, ont été considérés par les membres du jury comme un support très intéressant et utile pour enrichir les échanges lors de l'audition.

Sur le fond, les candidats sont invités à investir davantage le champ de la clinique, afin de rendre plus explicite leur exposé et leurs propos, et à actualiser autant que possible leurs connaissances par des lectures ou des formations. En effet, des capacités d'adaptation, d'éveil intellectuel et de recherche sont considérés comme des qualités essentielles et seront particulièrement appréciées.

Il est important que les candidats prennent la mesure des fonctions auxquelles ils aspirent et du contexte institutionnel dans lequel ils seront amenés à travailler. Beaucoup de candidats, notamment ceux déjà en poste au sein du ministère, ont démontré une connaissance insuffisante du contexte institutionnel du ministère, de son organisation et de la diversité des fonctions offertes aux psychologues. La préparation au concours doit intégrer cette dimension, car le jury évalue la capacité du psychologue à son rôle et son action dans son environnement professionnel.

B. Pour l'épreuve

Les candidats sont invités à réfléchir à la particularité d'être psychologue dans un univers de contraintes et de penser sa pratique auprès d'enfants, d'adolescents ou d'adultes en lien avec les enjeux qui traversent le ministère. Les candidats pourraient également étoffer l'expression de leur motivation à devenir fonctionnaire d'état au sein d'un ministère régalién. A cet égard, il est important que les candidats démontrent leur motivation de façon étayée, en prenant appui sur leur expérience, leur pratique ou leur savoir clinique.

La présidente du jury



Véronique Chalut-Natal